

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022**

**DELIBERATION n° 0610-2022**

**OBJET : COOPERATION DECENTRALISEE – PROGRAMME DE SOUTIEN A  
L'ASSOCIATION ACTED AU KENYA**

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre, à dix-sept heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 07 octobre 2022, s'est réuni dans les locaux du SICASIL, 28 Boulevard du Midi Louise Moreau à Cannes La Bocca, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

– En exercice : 50  
– Présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance :

M. Eric CHALVIN

Pour la compétence eau potable :

– En exercice : 25  
– Présents ou représentés : 17

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mme Michèle ALMES ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Jérôme COMBET, Didier  
CARRETERO, Jacques NESA, Marc OCCELLI, Gilles GAUCI,  
Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;  
M. Alain LACQUEMENT ;

Pour la CASA

M. Eric CHALVIN ;

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;  
Mme Marie POURREYRON par M. Didier CARRETERO ;  
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA ;

Pour la CASA

M. Georges VAZIA par M. Eric CHALVIN

Pour la CAPG

-

SICASIL

**AR Prefecture**

006-250601689-20221013-0610\_2022-DE  
Reçu le 21/10/2022

Pour la compétence défense extérieure contre  
l'incendie :

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Pour la Commune du Cannet :

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

Pour la Commune de Mougins :

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Pour la Commune de Pégomas :

Pour la Commune de la Roquette

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

Pour la Commune de Vallauris :

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

Pour la Commune du Cannet

- En exercice : 25  
- Présents ou représentés : 16

MM. Jean-Michel SAUVAGE, Jérôme COMBET ;

Mmes Danièle NEVET, Michèle ALMES ;  
MM. Jacques NESA, Didier CARRETERO, Marc OCCELLI.

M. Gilles GAUCI.

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Mme Michèle PAGANIN ;

M. Cédric VAUTE ;

M. Alain LACQUEMENT;

-

-

Mme Marie POURREYRON par M. Didier CARRETERO ;  
M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;

-

Monsieur le Président expose,

Dans le cadre de la loi OUDIN, le SICASIL développe une politique de solidarité internationale se traduisant par des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs pays du monde et par un soutien aux acteurs institutionnels et associatifs de son territoire qui mènent des actions humanitaires.

Ainsi, depuis 2005, le syndicat soutient des projets d'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable ainsi que des aides d'urgence.

En mai 2022, le syndicat a été sollicité par l'association ACTED pour soutenir un projet de coopération humanitaire permettant l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour les ménages vulnérables du village de Sereolupi, dans le comté de Samburu au Kenya.

## 1. Présentation de l'association

L'association ACTED, deuxième ONG française de solidarité internationale, intervient dans 37 pays et porte 500 projets d'urgence, de réhabilitation et de développement en faveur de 14 millions de bénéficiaires directs. Son action consiste à soutenir les populations les plus vulnérables en répondant à leurs besoins essentiels et en les accompagnant dans la construction d'un futur meilleur.

## 2. Descriptif du projet

Conformément au plan d'action pluriannuel du gouvernement du comté de Samburu visant à réduire le risque de fluorose chez les consommateurs et à rendre l'eau potable selon les normes de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), ACTED propose l'installation d'un système autonome de désalinisation de l'eau. Ce projet s'articule au travers de l'installation de deux unités de désalinisation :

- l'une alimentant les 140 élèves de l'école primaire ;
- l'autre alimentant les 333 ménages (2000 résidents) du village de Sereolupi, dans le comté de Samburu au Kenya.

Le projet proposé garantira l'accès à une eau potable de qualité grâce à l'installation de deux unités qui permettront de mieux gérer les demandes d'eau fluctuantes entre les résidents locaux et les écoliers. Le système de désalinisation sera en mesure de résoudre le problème de salinité grâce à un processus d'osmose inverse, où une réaction chimique de déionisation est appliquée.

La réponse proposée par ACTED se veut multidimensionnelle visant à améliorer l'accès et la qualité de l'eau potable en :

- 1) améliorant la santé publique en réduisant les risques de maladies hydriques ;
- 2) contribuant à l'augmentation des rendements agricoles et économiques des agro-pasteurs ;
- 3) permettant le développement d'actions d'assainissement au niveau des ménages, de l'école et des communautés.

**2.1 Plan financier prévisionnel**

Le montant global de l'opération dont le plan de financement est présenté dans le tableau ci-dessous s'élève à 50 000 euros :

Structures	Montant
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	20 000 €
SICASIL	30 000 €

Le montant de la participation proposée par le SICASIL s'élève à 30 000 euros, échelonnée comme suit :

- un premier versement égal à 50 % de l'aide soit 15 000 €, au démarrage du projet en janvier 2023 et sur justification par l'Association de l'obtention complète du plan de financement ;
- le solde lors de la remise du rapport final de l'ONG (fin 2023) accompagné de la copie des factures justificatives et des photos des travaux réalisés.

**Le conseil syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 30 000 euros à l'association ACTED ;
- **APPROUVE** le versement sur l'exercice 2023 d'une subvention exceptionnelle à l'association ACTED ;
- **INSCRIT** le montant de la subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association ACTED au compte 6713 lors du vote du budget syndical de 2023 ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association ACTED sous condition de l'obtention du plan de financement ;
- **MANDATE** le Président pour effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE

